

Programme Courtonne

Etude en cours

1) La Courtonne en quelques chiffres

- Linéaire de cours d'eau : 55 km
- Communes du bassin versant : 5 (Courtonne-les-Deux-Eglises, Cordebugle, Courtonne la Meurdrac, Marolles et Glos)
- Superficie du bassin versant : 54 km²

2) Une rivière reconnue pour son potentiel écologique

La problématique majeure de ce cours d'eau est le nombre d'ouvrages infranchissables. Jusqu'au premier infranchissable, cinq espèces phares sont présentes dans le cours d'eau : la Lamproie de Planer, la Truite de mer, la Truite Fario, le Chabot et l'Ecrevisse à pieds blancs.

En amont, la rivière et ses affluents renferme un potentiel particulièrement intéressant pour la truite de mer avec un nombre très important de frayères inexploitées.

<i>Cours d'eau à fort potentiel de fraie pour la truite de mer</i>	<i>Nombre d'ouvrages recensés</i>	<i>Dont infranchissables ou très difficilement franchissables</i>	<i>Pourcentage d'ouvrages infranchissables</i>
Le Douet de la Bunoserie	9	8	89 %
La Courtonne	16	14	88 %
Le Ruisseau de la Boulaie	4	4	100 %
Total	29	26	90 %

L'étude n'étant pas terminée, leur dénombrement n'est pas exhaustif.



Les vannages bloquent la remontée des migrants.



Les dalots, buses et arches sont souvent associés à un seuil, la lame d'eau est insuffisante faute d'un calage adéquat et le courant beaucoup trop fort.

Le programme de rétablissement intégral de circulation des salmonidés sur le bassin de l'Orbiquet (qui comprend la Courtonne) va rendre accessible l'ensemble des frayères à salmonidés et augmenter sensiblement la qualité biologique du bassin versant. Cependant, le coût d'arasement, de remplacement ou d'équipement de l'ensemble des ouvrages sera élevé. Il s'agira donc de prioriser les travaux sur les ouvrages de l'aval vers l'amont pour autoriser chaque année, un linéaire croissant accessible pour la fraie. La priorité sera donnée à l'arasement des ouvrages ou à leur modification selon des techniques douces et simples à mettre en œuvre par le personnel du Syndicat, avec maîtrise d'ouvrage par les communes concernées, tout en sachant que les arasements d'ouvrage sont subventionnés à 100% (80% Agence et 20% Conseil Régional).

Les autres problématiques restent un défaut d'entretien de la ripisylve, vieillissante sur de nombreux tronçons. D'autre part, le piétinement des cours d'eau par le bétail sur le bassin est particulièrement intense et des aménagements (abreuvoirs, pompes de prairie, clôtures) seront mis en place.

3) La renaturation de la Courtonne à Courtonne la Meurdrac

La première pierre du programme exposé ci-dessus va être posée à Courtonne la Meurdrac, au niveau du vannage du Moulin. Le projet est soutenu par la CATER et l'ONEMA. Il consiste à shunter le bief et donc le vannage, par une remise en eau dans l'ancien lit naturel du cours d'eau sur une longueur de 300 mètres environ. L'étude va débuter très prochainement. Une rencontre sur site est programmée le 17 juin prochain avec les propriétaires, très désireux de voir ce projet aboutir.

4) La réhabilitation des sources

Le projet de réhabilitation du site des sources a progressé. Les objectifs ont été définis et les actions à mettre en place choisies. Trois axes de valorisation vont être pris :

- **Une valorisation écologique** : L'enlèvement d'une vingtaine de plaques de béton sur les bords du lavoir sera nécessaire. L'exploitant, M. Leroux pourra nous aider sur ce point. Il conviendra de protéger le lavoir source par une clôture et la plantation d'arbustes.
- **Une valorisation pédagogique** : Un panneau en métal sera fixé sur un poteau avec pour inscription : SOURCES DE LA COURTONNE : SITE PROTEGE. De plus, deux panneaux A3 d'informations au public seront installés à proximité du lavoir pour expliquer l'histoire du lavoir et son importance historique et patrimoniale, le fonctionnement du bélier hydraulique en contrebas ainsi que les enjeux de la protection de la ressource en eau. Un devis a déjà été envoyé au Syndicat pour cette opération. Les coûts estimatifs sont de 482 € HT + la pose.
- **Une valorisation patrimoniale** : le Syndicat envisage la restauration du lavoir selon les critères de la Fondation du Patrimoine. Le Conseil Général du Calvados et la Fondation du Patrimoine sont enclins à subventionner le projet à hauteur de 55 %. La Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge va discuter du projet lors de la prochaine commission tourisme pour déterminer si elle peut s'engager financièrement dans le projet. Un entretien avec le propriétaire, M. Odend'hal, est envisagé après réception du devis pour connaître la somme qu'il pourrait consentir à la réalisation de cette restauration. Le rendez-vous est fixé le 17 juin avec des entrepreneurs pour l'élaboration du devis.